1. **AVIS DE COURSE**

| **Nom de la compétition : Régate départementale maquereaux cup - grade 5B** **Dates complète : 31 août 2025** **Lieu : CNDP Boissettes****Autorité Organisatrice : CNDP - 77011** |
| --- |

* 1. **1. RÈGLES**
	2. La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),

1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.3 les règlements fédéraux.

1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITÉ**

En application de la Régulation 20 de l’ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, lesbateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régate est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux des classes D3 à D6

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s’inscrire en complétant le formulaire et et en l’envoyant,

 bailletd@wanadoo.fr

3.3 Les concurrents (chaque membre de l’équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet compétition ou accompagnée d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an, ainsi qu’une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l’autorisation de port de publicité

 - le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l’équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

* un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
* le certificat de jauge ou de conformité,
* un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d’1,5 million d’Euros,
* un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu’une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS À PAYER : sans objet**

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d’inscription :

Jour et date : 31 août 2025

5.2 Jauge et contrôles : Sans objet

5.3 Jours de course

| Date | Heure du 1er signal d’avertissement | Classe(s) |
| --- | --- | --- |
| 31/08/2025 | 11 heures | Toutes |
|  |  |  |

5.4 Aucun signal d’avertissement ne sera donné après 16h00 pour une nouvelle procédure.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type « Banane » ou « raid » et affichés au tableau officiel.

**8. CLASSEMENT**

1 courses devront être validées pour valider la compétition.

**9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d’urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu’il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s’applique également aux téléphones portables.

**10. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : selon disponibilité.

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : baillet Daniel 06 95 82 45 14.

bailletd@wanadoo.fr